



EXONERATION DES DROITS DE CHARTE D'ANCIEN LION

Les Lions quittent leur club pour de nombreuses raisons et celles-ci sont souvent provisoires. Ce programme donne aux anciens Lions qui ont quitté leur club tout en étant en règle, ou qui ont dû démissionner à la suite de la dissolution de leur club, la possibilité de s'affilier comme membre fondateur d'un nouveau club, sans régler les droits d'admission.

Conditions à remplir

- L'ancien membre doit être signalé au Service des Nouveaux Clubs et du Marketing comme membre fondateur entre le 1er décembre 2005 et le 30 juin 2006.
- La charte du club doit être approuvée entre le 1er décembre 2005 et le 30 juin 2006.
- L'ancien membre doit avoir quitté son club en étant en règle ou avoir dû démissionner à la suite de l'annulation de son club.
- L'exonération peut être sollicitée pour un maximum de 25% du nombre total de membres fondateurs.
- Pour bénéficier de cette exonération, merci de remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer au siège, en même temps que les droits de charte et les premières cotisations "per capita", avant la date d'approbation de la charte du club. Dès que le club aura été approuvé, le montant de l'exonération sera crédité au compte du club.

Nom du Nouveau Club: _____ Numéro du Club: _____

District: _____ Date d'approbation de la Charte: _____

1. CALCUL DU MONTANT REMBOURSE:

Nombre total de Membres Fondateurs: _____

Nombre total d'exonérations permises: (Nombre total de Membres Fondateurs x 25%) _____

2. PRECISER LE NOM DE CHAQUE ANCIEN MEMBRE QUI SOLLICITE L'EXONERATION:

1. Nom: _____ Ancien Club: _____

2. Nom: _____ Ancien Club: _____

3. Nom: _____ Ancien Club: _____

4. Nom: _____ Ancien Club: _____

5. Nom: _____ Ancien Club: _____

Veillez préciser l'adresse complète sur le Rapport des Membres Fondateurs et régler les droits de charte s'élevant à US\$30 pour chaque membre cité, en même temps que la demande de charte de nouveau club.

3. REGLEMENT

Droits de Charte: _____

Nombre total de Membres Fondateurs _____ x montant des cotisations (US\$19.50) = _____

Règlement total: _____

N.B.: Veuillez inclure les droits de charte en entier. Le montant remboursé sera crédité au compte du nouveau club.

4. ENVOYER CE FORMULAIRE, LES DROITS DE CHARTE ET LES COTISATIONS PER CAPITA AU:

SERVICE DES NOUVEAUX CLUBS ET DU MARKETING
LIONS CLUBS INTERNATIONAL
300 W. 22nd STREET
OAK BROOK, IL 60523 ETATS-UNIS

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'autres renseignements, merci de vous adresser au Service des Nouveaux Clubs et de l'Extension au 630-571-5466, poste 306 (service en anglais), fax no. 630-571-1691 ou newclubs@lionsclubs.org